



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 31 OCTOBRE 2013

SPECIAL N ° 11 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté préfectoral N° 2013303-0021 accordant une dérogation au repos dominical à des salariés de la Société Decathlon à Carcassonne.

..... 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2013303-0021 accordant une dérogation au repos dominical
des salariés de la Société DECATHLON à Carcassonne**

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article L 3132-3 du code du travail fixant le jour de repos hebdomadaire le dimanche ;

Vu l'article L 3132-20 du code du travail relatif aux dérogations individuelles ;

Vu la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée, le 1^{er} septembre 2013, par Monsieur Sébastien CHARRIN, Directeur du magasin DECATHLON, domicilié zone industrielle « La Bouriette » à Carcassonne ;

Vu l'avis des organisations patronales et salariales représentatives consultées au titre de l'article R 3132-16 du code du travail ;

Vu l'avis favorable de Madame la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Aude de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon en date du 24 octobre 2013 ;

Considérant que la Société DECATHLON sollicite une dérogation au repos dominical afin de procéder, en toute sécurité, à la réfection de la totalité du sol du magasin de Carcassonne sur trois week-ends ;

Considérant que les locaux commerciaux de l'établissement ne seront pas ouverts au public les dimanches concernés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Par dérogation à l'article L 3132-3 du code du travail, la Société DECATHLON est autorisée à employer deux salariés de son entreprise (le directeur et le responsable de l'exploitation) pour des interventions sur le magasin de Carcassonne, les dimanches 3, 10 et 17 novembre 2013.

... / ...

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>

ARTICLE 2 :

Ce travail s'effectuera sur la base du volontariat en contrepartie d'une majoration de salaire de 100 % et d'un repos compensateur d'une journée entière.

La dérogation accordée ne devra pas avoir pour conséquence un dépassement de la durée légale hebdomadaire du travail.

ARTICLE 3 :

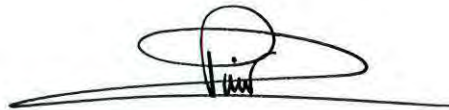
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture et Madame la Directrice de l'Unité Territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le **31 OCT. 2013**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Thilo FIRCHOW